



**Collège de Lacanau  
Service Intendance  
Rentrée scolaire 2017**

Madame, Monsieur,

Votre enfant sera inscrit au collège de Lacanau à la rentrée scolaire 2017. En cours d'année, des documents liés à l'intendance lui seront remis par le biais du carnet de correspondance : manuel scolaire, facture trimestrielle de la restauration, demande de bourses nationales, demande pour les aides départementales de la Gironde, demande d'aide pour les fonds sociaux...

Aussi, nous vous conseillons d'être vigilant et de consulter quotidiennement le carnet de correspondance de votre enfant.

❖ **MANUELS SCOLAIRES**

A chaque rentrée, un jeu de manuels scolaires est confié aux bons soins de votre enfant (un manuel scolaire coûtant environ 28 € et les élèves disposant en moyenne d'un jeu de 6 manuels). Ceci engendre certaines obligations de leur part :

- couvrir obligatoirement les manuels scolaires,
- renforcer les angles,
- éviter de scotcher directement sur la partie papier du livre,
- au moment de la remise des manuels une fiche de prêt est établie,
- au moment de la restitution, si les manuels ne sont pas conformes à la fiche de prêt, une facturation de remise en état ou de remplacement vous sera adressée,
- il est interdit de conserver les manuels scolaires pendant les vacances d'été.

Remarque : l'achat d'un cartable suffisamment renforcé permet de mieux protéger les livres.

❖ **RESTAURATION au forfait 4 jours**

A la rentrée, vous choisirez le régime de restauration de votre enfant :

- Demi-pensionnaire, s'il prend son repas au collège (forfait 4 jours : lundi, mardi, jeudi, vendredi),
- Externe, s'il prend son repas à l'extérieur.

Les factures du service de restauration sont trimestrielles. Elles sont remises directement à votre enfant au cours de chaque trimestre. Si vous rencontrez des difficultés financières, contactez le plus tôt possible la Gestionnaire du Collège qui vous aidera à trouver une solution (échelonnement des règlements, constitution des dossiers pour obtenir des aides financières...).

Les élèves externes peuvent exceptionnellement déjeuner à la cantine. Le prix du ticket est de 3.56 € en 2017.

❖ **BOURSES NATIONALES DE COLLEGE**

Vous souhaitez faire une demande de bourse de collège ?

La bourse de collège prise en charge par l'Etat a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant.

Comment obtenir un dossier de demande de bourse de collège ?

L'inscription en ligne est possible.

Vous pouvez cependant obtenir un dossier de demande de bourse de collège en vous adressant au secrétariat.

Vous remplirez ce document et vous y joindrez :

- Votre imposition sur le revenu 2015 - avis 2016 (des parents et/ou conjoints = foyer fiscal),
- un relevé d'identité bancaire (R.I.B. ou R.I.P. / IBAN / BIC),
- une copie de l'attestation de la C.A.F.

**Dès septembre, vous pourrez remettre le dossier de demande de bourse avec les pièces justificatives au service secrétariat AVANT la date limite de retour (aux alentours de fin septembre 2017).**

## **CALENDRIER DES BOURSES:**

- Septembre 2017 : bourses nationales de collège.
- Décembre 2017 : bourses départementales.
- Mars 2018 : bourses de lycée.

### **❖ AIDES DEPARTEMENTALES**

*Le collège de Lacanau valide la liste des boursiers inscrits auprès du Conseil Général de la Gironde.*

*La demande des boursiers (taux 2 et taux 3) aide à la restauration et aux transports. Elle se fait uniquement par les familles et par la voie internet du site : [www.college.extra.gironde.fr](http://www.college.extra.gironde.fr)*

*Un document papier sera également disponible au secrétariat si vous n'avez pas d'accès à internet.*

*Ces aides sont calculées suivant les taux d'attribution des bourses par le Conseil Général de la Gironde qui paie directement les familles.*

### **❖ PAIEMENT DE LA DEMI-PENSION (RESTAURATION)**

*Chaque trimestre, la facture appelée « avis aux familles » sera distribué à votre enfant. Cet avis correspond à la facture due pour les frais de cantine. La formule du collège de Lacanau est un forfait de 4 jours (lundi-mardi-jeudi-vendredi).*

*C'est le Conseil Départemental de la Gironde qui fixe le prix du repas (exemple 2017 = 2.88€). Il est réévalué chaque année.*

*Il est vivement recommandé de choisir la solution du prélèvement mensuel. Ces documents vous ont été remis avec le dossier d'inscription ou de réinscription. Ils sont à remettre avant le vendredi 15 septembre 2017 au secrétariat d'intendance. Ils sont également sur le site du collège.*

### **❖ LES FONDS SOCIAUX**

*La demande en est faite par courrier adressé à Mme la Principale du collège avec les pièces justificatives.*

*Une commission se réunira chaque trimestre (le formulaire est remis par le secrétariat d'intendance, ou sur le site du collège : [www.college-lacanau.fr](http://www.college-lacanau.fr)).*

**ATTENTION : toute correspondance avec l'administration doit se faire via l'adresse électronique suivante :**

**[ce.0333287u@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.0333287u@ac-bordeaux.fr)**

**et non pas sur PRONOTE.**

*Merci pour votre attention.*